

Certificat universitaire post PACES

« *Semestre de réorientation PACES* »
Année 2014-2015

Objectifs de la formation :

Proposer en priorité aux étudiants de PACES ajournés et non autorisés à poursuivre à l'issue du 1er semestre de préparer une réorientation diversifiée en favorisant une poursuite d'études dans les meilleures conditions et notamment vers :

- des Licences, D.U.T, B.T.S dans les domaines des Sciences de la vie et de la santé.
- des Formations paramédicales
- un retour P.A.C.E.S après une L1 en obtenant 30 des 90 ECTS nécessaires.

Contenu de la formation :

Les enseignements scientifiques ont pour objectifs de revoir ou d'approfondir les notions fondamentales de la série S de terminale afin de poursuivre un cursus dans l'enseignement supérieur ou paramédical.

Par la venue de professionnels ou d'enseignants, les étudiants auront à suivre un cycle de conférences décrivant les études, les métiers et débouchés des études précitées. L'acquisition de compétences transversales : anglais scientifique, informatique : validation C2i, méthodologie, communication.... viendra compléter ces enseignements. A l'issue l'étudiant devra être en capacité d'élaborer un projet professionnel individuel pour une réorientation aboutie.

De plus, au cours de ce semestre, l'étudiant pourra effectuer un stage d'observation non obligatoire d'une durée de 1 à 5 jours.

Enfin, le CU conférant 30 ECTS, il permet aux étudiants d'acquérir sans perte de temps, le premier tiers des 90 crédits nécessaires à une réinscription en PACES et l'obtention d'un « Certificat Universitaire ».

Calendrier 2015 :

- Enseignements du 19 janvier 2015 au 17 avril 2015 (12 semaines)
- Stage facultatif du 2 au 6 mars 2015
- Révision du 20 au 24 avril 2015
- 1ère session d'examens du 27 avril au 30 avril 2015
- Délibération 1^{ère} session : 29 mai 2015
- 2ème session d'examens du 08 au 12 juin 2015
- Délibération 2ème session : 25 juin 2015

Enseignante responsable du semestre : Mme Emilie Vierron
emilie.vierron@univ-tours.fr

Règlement des études et des examens :

Article 1 : Conditions générales

1.1 : Inscriptions

Peuvent s'inscrire en priorité au semestre de réorientation les étudiants de PACES non autorisés à poursuivre en semestre II de cette même année.

Au titre de l'année universitaire 2014-2015 l'UFR des sciences pharmaceutiques limitera à soixante étudiants les possibilités d'accueil. Le seuil d'ouverture est fixé à 15 étudiants. En cas de demande importante le directeur de l'UFR établira la liste des étudiants autorisés à s'inscrire sur proposition d'une commission pédagogique réunie à cet effet.

1.2 : Modalités et Assiduité

Au cours de ce semestre, l'étudiant reçoit des enseignements déclinés en cours magistraux, enseignements dirigés et travaux pratiques et doit valider trente ECTS.

La présence aux enseignements dirigés et travaux pratiques est obligatoire.

1.3 : Stage non obligatoire

Au cours de semestre, l'étudiant pourra effectuer un stage d'observation non obligatoire d'une durée de 1 à 5 jours. Ce stage fera l'objet d'une convention préalable entre l'Université, l'étudiant stagiaire et l'employeur. Cette convention repose d'une part sur l'acceptation d'un employeur et, d'autre part, sur l'acceptation du responsable du semestre. La nature du stage doit être en lien direct avec les métiers vers lesquels ce cursus peut conduire. Aucune validation de stage n'est prévue en dehors de la présence du stagiaire sur le lieu du stage, selon les termes de la convention ; cette présence sera validée par une attestation de stage.

Article 2 : Organisation du contrôle des connaissances

2.1 : Règles générales

Pour chaque Unité d'enseignement (U.E), il se déroule sous forme d'épreuves terminales (écrites ou orales) et ou de contrôles continus.

Les épreuves terminales sont précédées d'une période de révision.

La présence aux examens est obligatoire, en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves, l'étudiant est considéré comme défaillant et ne peut de ce fait valider la session concernée.

Lorsque tout ou partie des enseignements dirigés d'une discipline est évaluée en contrôle continu, les étudiants absents sans raison justifiée recevront la note 0 sur la part attribuée au contrôle continu.

2.2 : Convocation aux examens

Le contrôle de connaissances donne lieu à deux sessions d'examens.

La convocation se fait par affichage sur les tableaux réservés à cet effet dans l'enceinte de l'UFR, au plus tard 15 jours avant la date de la session et elle est définitive. Les calendriers d'examen sont envoyés aux étudiants par mail et sont également consultables sur le site pharma.univ-tours.fr

2.3 : Déroulement des épreuves et corrections

Pour entrer dans la salle d'examen, et avant chaque épreuve, les étudiants sont tenus de présenter leur carte d'étudiant

Les sujets d'examen doivent être photocopiés par l'enseignant responsable, et distribués à chaque étudiant sous forme dactylographiée

L'emploi des machines à calculer est interdit, sauf avis contraire de l'enseignant responsable de la discipline qui pourra en fixer le type s'il le souhaite. Cet avis devra être affiché sur les panneaux de l'UFR au plus tard 15 jours avant la date des examens.

Aucun candidat n'est admis à quitter la salle d'examen dans le quart d'heure qui précède la fin de l'épreuve. Dans le cas où la durée de l'épreuve est supérieure à 1 h, les candidats ne sont pas admis à quitter la salle au cours de la 1ère heure.

2.4 : Retard aux épreuves

Lorsqu' un étudiant arrive après la distribution du sujet, il appartient au responsable de l'épreuve d'accompagner l'étudiant en retard au service de la scolarité pour adopter la conduite à tenir.

En cas de grève de transport non annoncée ou en cas de force majeure, le ou les étudiants retardataires sont autorisés à composer (CEVU du 10 janvier 2002). La fin de l'épreuve demeure alors fixée à la même heure que pour tous les autres étudiants.

Article 3 : Conditions de recevabilité aux épreuves du semestre de réorientation

3.1 : Capitalisation

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement. Elles sont affectées d'un coefficient et de crédits européens. Une compensation s'effectue sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

3.2 : 1ère session

Pour être déclaré admis au semestre, l'étudiant doit réunir les conditions suivantes :

- avoir été présent à toutes les épreuves théoriques et pratiques
- avoir obtenu une note supérieure ou égale à dix, calculée sur la totalité des unités d'enseignement.

3.3 : 2ème session

L'accès à la 2^{ème} session est interdit aux étudiants notés « ABI » aux épreuves de la 1^{ère} session.

Les étudiants convoqués en 2^{ème} session composent dans tous les éléments pédagogiques constitutifs des U.E non validées en 1^{ère} session.

La moyenne définitive pour les contrôles de connaissances est établie en tenant compte des notes acquises à la 1ère session et de celles acquises à la 2ème session dans les disciplines pour lesquelles l'étudiant n'avait pas une note supérieure à la moyenne à la 1ère session ou ne s'était pas présenté à l'épreuve (absence justifiée).

Les conditions d'admission à la 2ème session sont identiques à celles de la 1ère session.

Les modalités d'épreuves (écrit/oral) sont spécifiées sur les convocations aux examens.

Descriptif général :

UE	Semestre de réorientation		CM	ED	TP	Crédits
U.E 1	Compétences transversales	Anglais	/	15h ⁽¹⁾		2
		Compétences informatiques et internet	3h		18h	3
		Méthodologie	/	12h		1
		Recherche documentaire	/	2h		/
UE 2	Module d'orientation & Projet professionnel		20h	10h ⁽²⁾		5
UE 3	Sciences fondamentales	Chimie générale/ Chimie minérale	5h	10h		2
		Chimie organique	5h	10h		2
		Physique	10h	10h		2.5
		Mathématiques	6h	14h		2.5
UE 4	Sciences du vivant (1)	Anatomie Physiologie	19h	1h		2
		Biologie cellulaire et moléculaire	9h	11h		2
		Pharmacologie	6h	/		1
UE 5	Sciences du vivant (2)	Monde animal et végétal	20h			2
		Immunologie et microbiologie	14h	6h		2
		Biochimie	/	10h		1
STAGE D'OBSERVATION NON OBLIGATOIRE (3 à 5 jours)						
Total Semestre = 246h			117h	111h	18h	30

(1) dont 7h30 de travail personnel

(2) dont 8h de travail personnel

Modalités de contrôle des connaissances :

UE	Semestre réorientation		Coef.	Nature 1 ^{ère} session	1 ^{ère} session		Nature 2 ^{ème} session
					E.T	C.C	
UE 1	Compétences transversales	Anglais	1	/	/	100%	O
		Compétences informatiques et internet (c2i niveau 1)	2	Ecrit et travail personnel	théorie et pratique à valider		E/O
		Méthodologie	2			100%	E/O
		Recherche documentaire					
UE 2	Module d'orientation & Projet professionnel		3	/	/	100%	O
UE 3	Sciences fondamentales	Chimie générale/ Chimie minérale	1.5	Ecrit 45mn	70%	30%	E/O
		Chimie organique	1.5	Ecrit 45mn	70%	30%	E/O
		Physique	2	Ecrit 1h00	100%	/	E/O
		Mathématiques	2	Ecrit 1h00	2/3	1/3	E/O
UE 4	Sciences du vivant (1)	Anatomie Physiologie	2	Ecrit 30mn	100%	/	E/O
		Biologie cellulaire et moléculaire	2	Ecrit 1h00	100%	/	E/O
		Pharmacologie	1	Ecrit 20mn	100%	/	E/O
UE 5	Sciences du vivant (2)	Monde animal et végétal	2	Ecrit 1h00	100%	/	E/O
		Immunologie et microbiologie	2	Ecrit 1h00	100%	/	E/O
		Biochimie	1	/	/	100%	E/O

E.T : examen terminal - C.C : contrôle continu - E : écrit - O : oral

Les outils numériques :

L'Environnement Numérique de travail (ENT) : un bureau nomade

Cet espace de travail, d'échanges et de documentation sera incontournable pendant la durée de vos études à l'Université de Tours.

Grâce à l'identifiant sécurisé (mail+ mot de passe) qui vous a été remis lors de votre inscription administrative et à une adresse internet <http://ent.univ-tours.fr>, vous pourrez accéder sur place ou à distance à tous les services en ligne de notre établissement : inscriptions pédagogiques, **consultation des emplois du temps**, cours en ligne, documentation électronique, messagerie...

Attention : l'ENT est un véritable outil de travail et de communication entre vous, les enseignants, l'Administration et les autres étudiants.

Pensez à vous connecter régulièrement pour consulter votre messagerie, suivre les démarches d'inscription et les actualités de l'établissement.

Grâce au WIFI : surfez en liberté

Vous pouvez accéder à l'INTERNET à partir de l'ensemble des sites de l'Université.

Il vous suffit de lancer votre navigateur INTERNET à partir de votre ordinateur équipé d'une carte WIFI, puis de vous identifier (adresse mail, mot de passe).

Situation des différentes salles à l'UFR de Pharmacie :

3 salles - de 9 h à 19 h (17 h le vendredi) : A 1160 - A 1010 - A 1020

- **A 1160 et A 1010 : Enseignement et libre-service**
- **A 1020 : libre-service**

Ces salles sont destinées au travail de recherche des étudiants et leurs sont réservées. Aussi, pour y accéder les étudiants doivent obligatoirement être en possession de leur carte d'étudiant. Par ailleurs, les utilisateurs doivent respecter la charte informatique de l'Université qu'ils ont signée lors de leur inscription administrative.

Les informations administratives :

L'UFR des Sciences Pharmaceutiques comporte un service de scolarité. Il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Y. Les personnels du service de scolarité gèrent votre dossier administratif, de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages et conventions, les aides sociales.

Horaires d'ouvertures

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

La correspondance avec la scolarité

Lors de votre inscription, vous avez fourni un certain nombre de documents. Dans le courant de l'année universitaire, les dossiers sont vérifiés et peut être que certains compléments vous seront demandés. Répondre à ces sollicitations est obligatoire et conditionne l'autorisation à se présenter aux examens.

Pensez également à vérifier régulièrement votre boîte mail étudiant car c'est un moyen rapide pour les services de l'Université de vous communiquer des informations.

Vous pouvez aussi adresser vos questions par courriel à l'adresse scolpharma@univ-tours.fr

U.F.R. DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

"PHILIPPE MAUPAS"

31, avenue Monge

37200 TOURS

☎ 02 47 36 71 42

www.pharma.univ-tours.fr